

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE825

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 12

Après les mots :

« d'orientation et, »

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 34 :

« le cas échéant, motivent le refus d'une admission ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel